PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 16 mai 2018 se tient à 19 h 30 à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière de mai 2018 du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin Andet Francis Bélanger Courcelles Gaby Gendron Frontenac Rock Couët Lac-Drolet René Côté, maire suppléant Lac-Mégantic Ghislain Breton Lambton Jacques Bergeron Milan Jacques Breton Nantes

Yvan Goyette Notre-Dame-des-Bois

Peter Manning Piopolis

Guy Brousseau Saint-Augustin-de-Woburn Diane Turgeon Sainte-Cécile-de-Whitton

Bernard Therrien Saint-Ludger

Jeannot Lachance Saint-Robert-Bellarmin

Jean-Luc FillionSaint-RomainFrance BissonSaint-SébastienMario LachanceStornowayDenis LalumièreStratfordPierre BrosseauVal-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, monsieur Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et de l'environnement et monsieur Rafael Lambert, responsable des technologies et de la géomatique sont présents.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Monsieur Claude Roy, maire de la Municipalité de Marston est absent.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter le point suivant au point 19.0 VARIA :

- StratJ

2018-85

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT ORDRE DU JOUR

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
- 5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2018

6.0 **DÉVELOPPEMENT LOCAL**

- 6.1 SUIVI PÉRENNISATION DE L'OBSERVATOIRE DU MONT-MÉGANTIC
- 6.2 COUVERTURE D'URGENCE SERVICES AMBULANCIERS
- 6.3 SUIVI COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

7.0 **LOISIRS**

Aucun sujet à traiter.

8.0 **CULTURE**

8.1 SUIVI – LANCEMENT DE LA SAISON CULTURELLE

9.0 **TRANSPORT**

Aucun sujet à traiter.

10.0 **AMÉNAGEMENT**

- 10.1 AVIS DE MOTION, PROJET DE RÈGLEMENT NO 2018-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE MARSTON
- 10.2 ADOPTION, PROJET DE RÈGLEMENT NO 2018-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE MARSTON
- 10.3 FORMATION DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT, PROJET DE RÈGLEMENT NO 2018-09

- 10.4 ORTHOPHOTO
- 10.5 MISE À JOUR DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
- 10.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-10 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2018-08 FAISANT SUITE AU RÈGLEMENT 2017-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE BONIFIER LE SCHÉMA

11.0 **ENVIRONNEMENT**

11.1 PETIT LAC LAMBTON

12.0 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

12.1 RENCONTRE DES ÉLUS DE LA MRC DU GRANIT PAR LE CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS

13.0 <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE</u>

13.1 SUIVI - DÉJEUNER DES ÉLUS - FONDATION OUÉBÉCOISE DU CANCER

14.0 **SERVICE D'ÉVALUATION**

- 14.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION
- 14.2 RESPONSABLE DE POSTE DE L'ÉVALUATION

15.0 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 15.1 COMPTES À PAYER
- 15.2 REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS D'AVRIL 2018
- 15.3 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE JANVIER À MARS 2018
- 15.4 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE DONS ET COMMANDITES DE LA MRC DU GRANIT
- 15.5 PLANIFICATION STRATÉGIQUE
- 15.6 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER LA TRAVERSÉE INTERNATIONALE DU LAC MÉGANTIC 2018
- 15.7 NOMINATION D'UN MEMBRE COMITÉ DE LA TABLE D'HARMONISATION DU PARC NATIONAL DE FRONTENAC

15.8 SÉANCE DU CONSEIL DE JUILLET

16.0 **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

- Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic
- > Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac
- Table des MRC de l'Estrie
- COBARIC
- COGESAF
- Rapport du conseil d'administration de SDEG
- Ressourcerie du Granit
- Rapport Transports adapté et collectif
- ➤ Centre Universitaire des Appalaches
- Gestion Mont Gosford
- Comité d'action pour la lutte à la pollution lumineuse
- > Route des Sommets
- Comité voie de contournement

17.0 **BONS COUPS**

- S'INFORMER POUR MIEUX DÉVELOPPER

18.0 **PROJET ÉOLIEN**

18.1 PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

19.0 **VARIA**

- CANADAMAN/CANADAWOMAN
- VISION ATTRACTIVITÉ
- STRATJ

20.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Josée Morin, citoyenne de la ville de Lac-Mégantic et ayant un terrain dans la municipalité de Nantes fait état de son mécontentement par rapport au choix du tracé final de la voie de contournement ferroviaire qui passera au Sud et qui affectera son érablière située dans la municipalité de Nantes.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

SUIVI DES RÉUNIONS

> Commission de protection du territoire agricole

- Tenue de la rencontre publique avec la Commission dans le dossier 410487, municipalité de Frontenac, le 19 avril, à 13 h 15, à l'hôtel Delta de Sherbrooke, situé au 2685, rue King Ouest à Sherbrooke.
- Tenue de la rencontre publique avec la Commission dans le dossier 417883
 Ferme Michel Couture, SENC, le 19 avril 2018, à 10 h, à l'hôtel Delta de Sherbrooke.
- Tenue de la rencontre publique avec la Commission dans le dossier 414558, municipalité de Lac-Drolet, le 19 avril, à 14 h 45, à l'hôtel Delta de Sherbrooke.
- A rendu une décision favorable dans le dossier no. 360775 afin de permettre à la MRC de respecter les conditions et de faire parvenir, dans les meilleurs délais, un bilan annuel pour chacune des années depuis 2014.
- La Commission accorde la demande de remise de la rencontre publique dans le dossier 410487 dans la municipalité de Frontenac.
- La Commission accorde la demande de remise de la rencontre publique dans le dossier 416077 dans la municipalité de Saint-Romain.

➤ Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

- Accusé réception de la copie certifiée conforme du code d'éthique et de déontologie applicable à notre préfet.
- Accusé réception de l'adoption du règlement no. 2018-08 concernant des modifications au schéma d'aménagement de Courcelles pour l'affectation Récréation type 2, de Saint-Sébastien pour une affectation Agroforestière et pour une demande régionale d'amélioration du réseau routier dans les municipalités de Val-Racine et Notre-Dame-des-Bois.

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

 Annonce être favorable à notre demande d'aide financière pour exploiter un service de transport collectif et attribue 100 000 \$ pour la poursuite du projet.

Municipalité de Marston

• Résolution no. 2018-75; désire participer à l'uniformisation du plan de sécurité civile, au bottin des ressources et aux formations de préparation à une éventuelle simulation/mesure d'urgence, suite à l'offre de StraTJ.

Municipalité de Saint-Romain

• Résolution no. 2018-03-089; annonce qu'elle se retire, pour l'instant, du projet de mise en commun d'un directeur incendie.

> Office d'habitation municipal de Lac-Drolet

• Nous demande de soustraire l'unité d'évaluation 7764-32-9347 (113 rue Deschênes) à l'obligation de la *Loi sur la fiscalité municipale* car l'immeuble est occupé par une clientèle à faible revenu qui bénéficie d'une subvention accordée par la SHQ.

> Table des MRC

• A pris connaissance de la position des gestionnaires estriens des cours d'eau et la Table des MRC de l'Estrie reconnaît l'importance de l'expertise des gestionnaires régionaux des cours d'eau et qu'ils puissent intervenir sans entrave en vertu des compétences octroyées par la Loi sur les compétences municipales. Le sujet sera porté à l'attention de la Table des MRC de l'Estrie lors de sa prochaine réunion.

SUIVI INTERNE (EDG – MRC - SDEG)

> EDF renouvelables

• Le parc éolien du Granit est fier de contribuer à l'initiative, à titre de commanditaire dans le cadre de l'acquisition de chapeaux de pompier pour des activités pour la prévention d'incendie.

> MRC

- Invitation au lancement de la saison culturelle 2018-19 « La culture du Granit se dévoile », à la salle Desjardins de la Polyvalente Montignac, le 9 mai 2018, à 19 h 00.
- Invitation au déjeuner au profit de la Fondation québécoise du cancer, le 14 mai 2018, au Café Bistro la Brûlerie.
- Invitation à PréOccupation Double, organisée par le comité de participation citoyenne.

> SDEG

 A octroyé des sommes à deux projets, soit celui du comité de développement de Saint-Romain ainsi que celui de Stornoway, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement de la MRC.

COURRIER

> Archéo-Québec Service-conseils

Offre une formation, en association avec l'université de Laval, qui a pour objectif de former les participants à la gestion responsable de l'archéologie, conjuguant aménagement du territoire, développement socio-économique et culturel, ainsi que la protection et la valorisation du patrimoine. Se tiendra au vieux séminaire de Québec, du 7 au 11 mai 2018.

Chambre de commerce région de Mégantic

• Invitation au Cocktail nouveaux entrepreneurs 2018, le mercredi 2 mai prochain, au Club de golf, dès 17 h.

> CN

 Nous remercie, à titre de partenaire, d'avoir participé au colloque sur la sécurité ferroviaire et transmet un exemplaire de l'édition 2017 du « CN dans votre collectivité ».

> Fédération des producteurs forestiers

 Présente leur campagne d'envergure provinciale intitulée « Avez-vous votre forestier dans la famille? » qui a pour but de mieux faire connaître la mesure de remboursement des taxes foncières à l'intention des propriétaires forestiers.

> FQM

• Envoi d'un sondage à compléter en ligne pour connaître l'appréciation et les suggestions des participants du colloque sur la sécurité ferroviaire.

LaTribune

• Présentation de notre fiche promotionnelle du cahier spécial « Lac-Mégantic et sa région », demande si l'on renouvelle la fiche telle que l'an dernier.

> Maison de la Famille du Granit

• Lance la première édition de l'événement Bolides en ville, pour souligner la Semaine québécoise de la paternité. L'événement se tiendra le 10 juin prochain dans le stationnement du Carrefour Lac-Mégantic. L'affiche de l'événement ainsi que des idées pour construire le bolide sont disponibles sur le site internet.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

 Annonce de la fermeture du dossier d'aide financière. Programme PDZA, mesure 3980F.

Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

• Annonce que notre projet soumis, dans le cadre de l'appel de propositions, visant le soutien des projets novateurs issus de la mobilisation et de la concertation locale pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre immigrante en région, a été retenu.

Ministre de la Sécurité publique

• Annonce de l'aide financière maximale de 204 937 \$ accordée afin de soutenir l'organisation des services d'urgence en milieu isolé.

• Réception du montant forfaitaire de 5 000 \$ dans le cadre du volet 1 du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

> Ministère des Transports

- Annonce du versement de la contribution financière pour l'organisation et l'exploitation des services en transport collectif en milieu rural 2017 de 40 000 \$.
- Deuxième versement de 40 000 \$ de la contribution financière pour l'organisation et l'exploitation des services en transport collectif en milieu rural 2017.

> MRC des Appalaches

 Résolution no. CM-2018-04-8135; concerne l'adoption du règlement de modification no. 180 du schéma d'aménagement ayant pour effet d'agrandir le périmètre d'urbanisation dans la municipalité de Kinnear's Mills

➤ MRC de L'Assomption

• Résolution no. 18-03-050; demande de modification à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de permettre aux municipalités de pouvoir régir selon tout critère ou toute division du territoire, pour leur offrir une plus grande flexibilité quant à l'application de ces pouvoirs.

> MRC du Haut-Saint-François

• Résolution no. CM-2018-03-9046; appuie la stratégie visant à pérenniser le budget de fonctionnement et les activités de l'Observatoire du Mont-Mégantic. Délègue leur préfet et leur directeur général afin qu'ils participent aux rencontres du comité responsable.

> MRC de Pontiac

• Résolution no. CM-04-27; Il est résolu de demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, d'autoriser les non-résidents qui détiennent un droit de propriété au Québec et de permettre également à toute autre personne inscrite au groupe de chasse d'un bail, à chasser l'orignal au sud du 52^e parallèle dans le territoire libre.

Municipalité de Lambton

- Résolution no. 18-04-108; procède à l'acquisition et l'installation de station manuelle pour l'usine d'épuration.
- Résolution no. 18-03-109; procède à l'acquisition et l'installation de station manuelle pour le réservoir d'eau.
- En collaboration avec les membres de Vitalité et de la Table Concertée invitation au lancement officiel de l'accréditation de Cœurs villageois, le 3 mai 2018, à 17 h 00, au presbytère.

Municipalité de Saint-Ludger

- Résolution no. 2018-03-085; demande au comité internet haute vitesse de tenir compte en priorité de son territoire dans l'étude des différentes alternatives pouvant être mises en place pour avoir accès à l'internet haute vitesse.
- Résolution no. 2018-04-114; que le conseiller M. Denis Poulin soit nommé substitue au maire pour siéger à la table du Conseil des maires.

> Municipalité de Saint-Romain

• Résolution no. 2018-04-108 adoptant le règlement no.2018-306 modifiant le règlement de zonage no 2012-257 afin de changer le zonage du lot 3 189 131, de créer la zone VILL-10 et d'autoriser l'usager récréation extensive à la zone AFTI-6.

Municipalité de Stornoway

• Copie du premier projet de règlement no 2018-508 modifiant le règlement de zonage no. 2010-452 afin de modifier les marges de recul avant pour les zones R-1 et R-2.

> Parc national du Mont-Mégantic

• Communiqué de presse; L'ASTROLab célébrera ses 40 ans, le parc soulignera cet anniversaire avec différentes activités.

> Parcours de marche au cœur de Mégantic

• Chaine de partage, à diffuser sur les réseaux sociaux, hébergé par le site web de laruchequebec.com, pour faire connaître L'OBNL, son financement, ses projets, ses origines et sa mission.

> Projet PREE

• Présentation de la campagne « accroche-toi » et invitation à visiter leur site web ainsi qu'à collaborer pour étendre la visibilité de la campagne.

> Réseau québécois des villes et villages en santé

• Invitation aux 30 ans de l'organisme, au Grand Times Hôtel, à Sherbrooke, le 30 mai 2018.

> Sépaq, Parc national de Frontenac

• Annonce que les sièges à la Table d'harmonisation du parc seront dorénavant réservés au préfet, à la directrice générale ou à un aménagiste. Nous demande de leur retourner le formulaire indiquant notre représentant.

Société canadienne du cancer

• Communiqué de presse annonçant la tenue du Relais pour la vie, « Une nuit pour faire la différence ». Ce 14^e relais se tiendra le 8 juin prochain.

> Service Canada, l'équipe des programmes

• Emploi et Développement social Canada procède à un appel d'énoncé de projet du Fonds pour l'accessibilité pour des projets de moyenne envergure répondant aux besoins d'intégration au marché du travail des personnes handicapées.

> Société d'habitation Québec

• Annonce l'ouverture de la programmation 2018-2019 de trois programmes d'amélioration de l'habitat via l'info Express – Amélioration de l'habitat (vol. 5. No. 6).

> Sopfeu

• Envoi de documents pour expliquer la marche à suivre pour leur acheminer nos demandes, liste des fréquences VTAC utilisées pour l'interopérabilité entre les corps de pompiers, ainsi que les tarifs en vigueur.

Sûreté du Québec

• Explique la mobilisation particulière de leur effectif lors du prochain événement du G7 à La Malbaie, le 8 et 9 juin prochain, de façon à continuer à offrir le service aux citoyens des MRC.

> Tribunal administratif du Québec

• Remise d'une copie du dossier relatif à l'affaire dans le dossier #411857, municipalité de Lambton.

> WSP & NATIONAL

• Élaboration d'un plan de sécurité civile adapté aux réalités de nos municipalités, proposition de services professionnels.

REVUES

- L'Ado-Actif
- Le Cantonnier
- Échos de Piopolis
- Info-Lambton
- La Persévérance scolaire
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- VVS Express

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2018

Il est demandé de modifier le point 17 sous *Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac* en retirant la dernière phrase.

2018-86

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2018

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le procès-verbal de la séance du 18 avril 2018 du conseil des maires soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0 DÉVELOPPEMENT

6.1

SUIVI - PÉRENNISATION DE L'OBSERVATOIRE DU MONT-MÉGANTIC

Madame le préfet informe les maires que plusieurs rencontres ont eu lieu avec les différents responsables. Elle ajoute que la prochaine étape est d'organiser une rencontre avec les responsables des Universités de Montréal et Québec avec le ministre de l'innovation, des Sciences et du Développement économique, monsieur Navdeep Singh Bains ou la ministre des Sciences, madame Kristy Duncan dans le but de leur présenter un dossier complet qui saura convaincre que l'Observatoire du Mont-Mégantic est un outil scientifique essentiel pour maintenir le niveau d'excellence de l'astrophysique canadienne à l'échelle nationale et internationale. L'OMM étant reconnu présentement comme un outil régional, elle explique que cette reconnaissance nationale ou internationale ouvrirait les portes vers du financement qui permettrait à l'observatoire d'être viable. Elle rappelle aux maires, en terminant, de faire parvenir leur résolution d'appui aux instances concernées ainsi qu'à la MRC.

6.2

COUVERTURE D'URGENCE – SERVICES AMBULANCIERS

Madame le préfet fait un historique remontant à l'année 2014 en ce qui a trait à la demande des services ambulanciers de laisser tomber les horaires de faction pour des horaires à l'heure. Des discussions ont lieu et il est convenu que le comité Vigie-Santé de la MRC rencontre prochainement les représentants du CIUSS de l'Estrie-CHUS afin d'obtenir un état de situation.

6.3

SUIVI COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

Monsieur Rafael Lambert informe les maires que lors de la dernière rencontre du comité Internet, Câble Axion a déposé une offre préliminaire de couverture. Monsieur Pierre Collins, consultant internet de la SDEG, participait aussi à la rencontre. Il ajoute que l'offre de couverture des secteurs non desservis devrait être fournie la semaine prochaine. J'ajoute que puisque plusieurs MRC en Estrie en sont au même point dans cette démarche, il est envisagé de déposer une demande commune au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour obtenir du financement pour élaborer le projet. J'ajoute cependant que malgré le fait que la demande soit commune, chaque MRC conserverait son propre modèle de projet et ainsi, chaque MRC serait donc responsable de son projet.

7.0 LOISIRS

Aucun sujet à traiter.

8.0 CULTURE

8.1

SUIVI – LANCEMENT DE LA SAISON CULTURELLE

Madame le préfet informe les maires que le 9 mai dernier a eu lieu le lancement de la saison culturelle à la polyvalente Montignac à laquelle les diffuseurs présentaient leur programmation. Elle ajoute que cet événement a eu une belle participation et a été une réussite.

2018-87

MOTION DE FÉLICITATIONS – ORGANISATION DU LANCEMENT DE LA SAISON CULTURELLE

ATTENDU le lancement de la saison culturelle 2018-2019 le 9 mai 2018 sous le thème « La culture du Granit se dévoile » auquel étaient présentées les programmations des diffuseurs de la région;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit félicite le personnel de la Société de développement économique du Granit responsable de l'organisation du lancement de la saison culturelle 2018-2019, pour la qualité de son organisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0 TRANSPORT

Aucun sujet à traiter.

10.0 AMÉNAGEMENT

10 1

AVIS DE MOTION, PROJET DE RÈGLEMENT NO 2018-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE MARSTON

<u>2018-88</u>

AVIS DE MOTION, PROJET DE RÈGLEMENT NO 2018-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE MARSTON

Le maire, monsieur Gaby Gendron, donne avis que suite aux démarches prévues par la loi, le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2018-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE MARSTON » sera déposé à une séance ultérieure du conseil des maires pour adoption. Le présent avis de motion comprend une dispense de lecture étant donné qu'une copie du projet de règlement est remise ce soir aux maires.

10.2

ADOPTION, PROJET DE RÈGLEMENT NO 2018-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE MARSTON

2018-89

ADOPTION, PROJET DE RÈGLEMENT NO 2018-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE MARSTON

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003;

ATTENDU QUE les articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Marston désire modifier les limites de son périmètre urbain en raison d'un projet de développement;

ATTENDU QUE le projet de développement nécessite le déplacement de superficie du périmètre urbain;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit adopte le projet de règlement « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2018-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE MARSTON ».

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit adopte également le document ayant pour titre « DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ VISÉE ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2018-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE MARSTON

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003;

ATTENDU QUE les articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Marston désire modifier les limites de son périmètre urbain en raison d'un projet de développement;

ATTENDU QUE le projet de développement nécessite le déplacement de superficie du périmètre urbain;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété et statué par le présent règlement ce qui suit :

Dispositions déclaratoires

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le schéma d'aménagement révisé, règlement n° 2002-16, tel que modifié par tous ses amendements est de nouveau modifié par le présent règlement.

Article 3

La carte des *Grandes affectations du territoire* est modifiée afin d'intégrer les lots 4 500 352, 4 500 359, 4 500 365, 4 500 364 et 4 500 362 à l'affectation Urbaine et aux limites du périmètre urbain, municipalité de Marston, pour une superficie d'environ 5,1 hectares.

Article 4

La carte des *Grandes affectations du territoire* est modifiée afin d'intégrer le lot 5 174 535 à l'affectation Rurale, municipalité de Marston, pour une superficie d'environ 5,1 hectares.

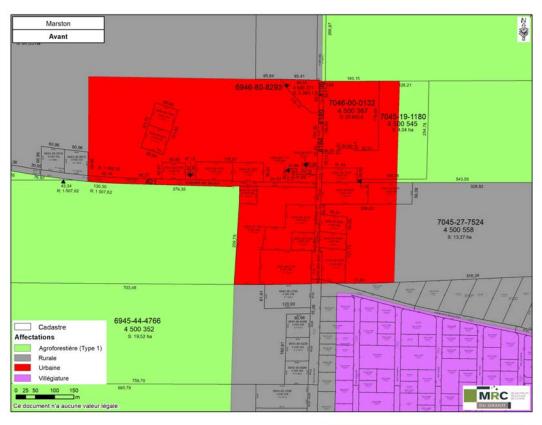
Article 5

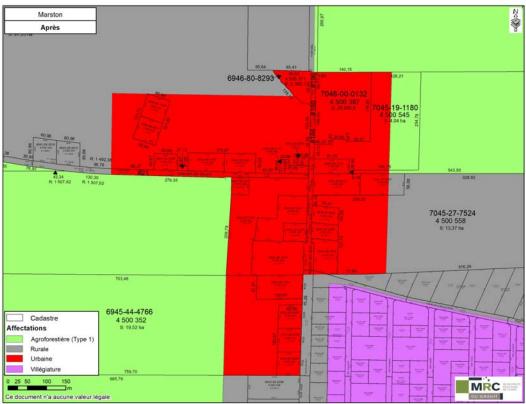
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Marielle Fecteau, Préfet Sonia Cloutier Directrice générale Secrétaire-trésorière

Adoption du projet de règlement : 16 mai 2018 Consultation publique :

Adoption du règlement : Avis du ministre : Entrée en vigueur :





MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DU GRANIT PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-09

DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ VISÉE

Conséquemment à l'adoption du PROJET DE RÈGLEMENT NO 2018-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE MARSTON, voici la nature des modifications que la municipalité devra apporter à son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme. Le présent document est adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Nature des modifications à apporter :

• Marston : Modifier les limites du périmètre urbain.

Copie certifiée conforme ce 16 mai 2018

Sonia Cloutier Directrice générale Secrétaire-trésorière

10.3

FORMATION DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT, PROJET DE RÈGLEMENT NO 2018-09

2018-90

PROJET DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-09, FORMATION DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003;

ATTENDU QUE les articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Marston désire modifier les limites de son périmètre urbain en raison d'un projet de développement;

ATTENDU QUE le projet de développement nécessite le déplacement de superficie du périmètre urbain;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit nomme madame le préfet et les maires, monsieur Peter Manning et monsieur Pierre Brosseau pour siéger à la Commission d'aménagement chargée de consulter la population au sujet du projet de règlement numéro 2018-09.

QUE le conseil mandate sa secrétaire-trésorière pour fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique de consultation sur le présent projet de règlement

conformément aux dispositions des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4

ORTHOPHOTO

2018-91

ACQUISITION DE PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES

CONSIDÉRANT QU'en 2013, une couverture d'orthophotographies a été réalisée par la Table des MRC de l'Estrie pour le territoire de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog a été mandatée par l'ensemble des MRC de l'Estrie et la Ville de Sherbrooke pour réaliser un appel d'offres visant une nouvelle couverture d'orthophotographies pour l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog a adjugé le contrat;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit désire obtenir des orthophotographies de son territoire ayant une résolution aux 20 cm sauf pour les bords de lacs pour lesquels la résolution serait aux 10 cm;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires approuve l'acquisition d'orthophotographies 2018 pour le territoire de la MRC du Granit ayant une résolution aux 20 cm sauf pour les bords de lacs pour lesquels la résolution serait aux 10 cm, et ce, pour un montant maximum de 25 000 \$.

QUE le montant soit pris à même les sommes prévues aux prévisions budgétaires de l'année en cours à l'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5

MISE À JOUR DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

2018-92

DEMANDE DE LA MISE À JOUR DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ATTENDU la résolution adoptée par le Conseil de la MRC de Bellechasse (CM-18-03-053) lors de sa séance tenue le 21 mars 2018 demandant au gouvernement du Québec une mise à jour de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, incluant une révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU l'importance de maintenir la vitalité des milieux et, particulièrement, les milieux ruraux en permettant aux gens de s'y établir;

ATTENDU QUE l'occupation du territoire constitue une préoccupation importante pour l'avenir de la Municipalité Régionale de Comté du Granit comme plusieurs autres territoires du Québec;

ATTENDU QUE la meilleure façon de protéger le territoire agricole est encore de l'occuper et de le mettre en valeur;

ATTENDU QUE la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles a été adoptée en 1978;

ATTENDU QUE la pertinence d'une Loi protégeant le territoire et les activités agricoles n'est pas remise en question;

ATTENDU l'importance de mettre à jour la Loi protégeant le territoire et les activités agricoles afin d'y apporter les modifications et les ajustements appropriés en fonction des nouvelles réalités et particularités locales et régionales;

ATTENDU la conclusion et les recommandations incluses à l'intérieur du rapport réalisé par monsieur Bernard Ouimet et déposé en avril 2009, à la suite d'une demande formulée en octobre 2008 par monsieur Laurent Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit appuie la MRC de Bellechasse et demande au gouvernement du Québec une mise à jour de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*, incluant également une révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de tenir compte des réalités régionales dans le cadre de l'application et de la révision de la Loi.

De demander à tous les partis politiques de connaître leur position sur ce sujet avant la tenue de la prochaine campagne électorale provinciale en s'engageant à enclencher le processus dans l'éventualité de leur élection.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à :

- M. Philippe Couillard, Député de Roberval, Premier ministre
- M. Jean-François Lisée, Député de Rosemont, Chef de l'opposition officielle
- M. François Legault, Député de l'Assomption, Chef du deuxième groupe d'opposition

Mme Manon Massé, Députée de Saint-Marie-Saint-Jacques

M. Clément Fillion, préfet de la MRC de Bellechasse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-10 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2018-08 FAISANT SUITE AU RÈGLEMENT 2017-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE BONIFIER LE SCHÉMA

2018-93

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-10 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2018-08 FAISANT SUITE AU RÈGLEMENT 2017-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE BONIFIER LE SCHÉMA

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le « RÈGLEMENT NO 2018-10 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2018-08 FAISANT SUITE AU RÈGLEMENT 2017-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE BONIFIER LE

SCHÉMA » soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

RÈGLEMENT NO 2018-10 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2018-08 FAISANT SUITE AU RÈGLEMENT 2017-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE BONIFIER LE SCHÉMA

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003;

ATTENDU QUE les articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE ce règlement vient remplacer le règlement no 2018-08 qui lui faisait suite au règlement 2017-17, qui dans l'avis ministériel, était reconnu comme non conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement;

ATTENDU QUE le présent règlement est adopté en vertu de l'article 53.8 qui permet à une MRC de *remplacer le règlement modifiant le plan métropolitain ou le schéma par un autre qui respecte ces orientations* sans avoir à se soumettre à l'ensemble du processus de modification du schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a réalisé une demande à la CPTAQ afin d'exclure une partie des lots 4 023 387, 4 023 394, 4 023 808 et 4 023 830, pour une superficie de 1,29 hectare, tel que défini à la décision 411 082 de la CPTAQ;

ATTENDU QUE les lots sont visés par un projet récréotouristique axé sur la mise en place de chalet et d'un restaurant;

ATTENDU QUE les lots visés sont actuellement occupés à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE dans sa décision numéro 411 082, la CPTAQ ordonne l'exclusion des lots visés;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien s'est adressé à la MRC afin de changer l'affectation des lots 4 022 364, 4 022 358, 4 022 360 et 4 023 583 afin de les inclure dans la zone Agroforestière type 1;

ATTENDU QUE la modification a pour but de mettre en place une activité de récréation extensive en lien avec les étangs sur place;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Val-Racine s'est adressé à la MRC afin de changer la classification du chemin de Franceville et de la route Chesham;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois s'est adressé à la MRC afin de changer la classification de la route Chesham;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété et statué par le présent règlement ce qui suit :

Dispositions déclaratoires

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le schéma d'aménagement révisé, règlement n° 2002-16, tel que modifié par tous ses amendements est de nouveau modifié par le présent règlement.

Article 3

La carte des *Grandes affectations du territoire* est modifiée afin d'intégrer les parties des lots 4 023 387, 4 023 394, 4 023 808 et 4 023 830 à l'affectation Récréation type 2, municipalité de Courcelles, tel que démontré à la cartographie en annexe, pour une superficie de 1,29 hectare.

Article 4

La carte des *Grandes affectations du territoire* est modifiée afin d'intégrer les lots 4 022 364, 4 022 358, 4 022 360 et 4 023 583 à l'affectation Agroforestière type 1, municipalité de Saint-Sébastien.

Article 5

Le tableau 13.5 intitulé *Demande régionale d'amélioration du réseau routier de la MRC du Granit au MTQ* est modifié afin d'inclure ce qui suit :

Route	Municipalité	Objet de la demande
Ch de Franceville	Val-Racine	Classifier ces routes
Ch Chesham		comme étant d'intérêt
Ch Chesham	Notre-Dame-des-Bois	régional en lien avec le
		développement
		récréotouristique et reprise
		de ces chemins par le
		MTQ.

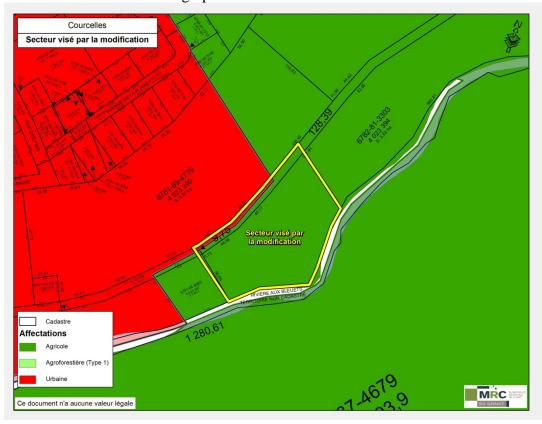
Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

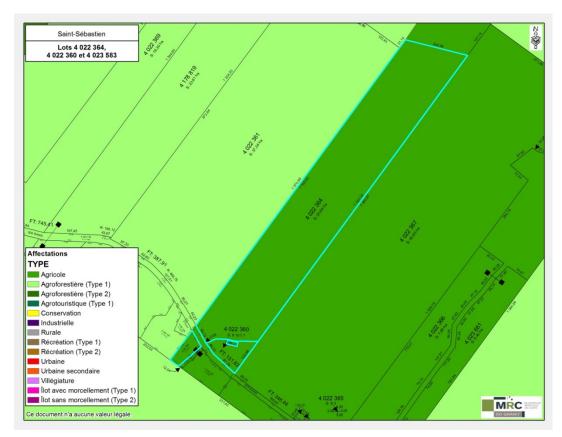
Marielle Fecteau, Préfet Sonia Cloutier Directrice générale Secrétaire-trésorière

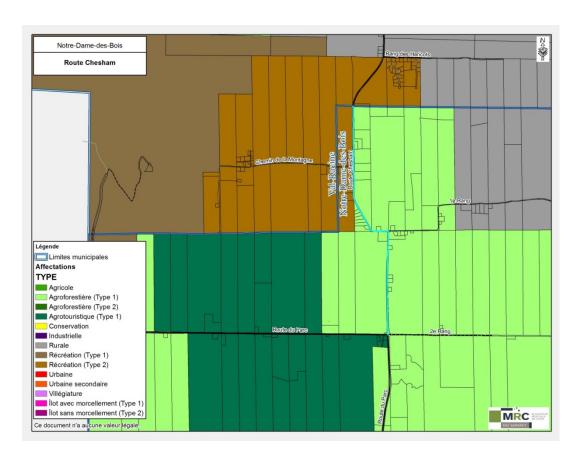
Adoption du règlement : 16 mai 2018

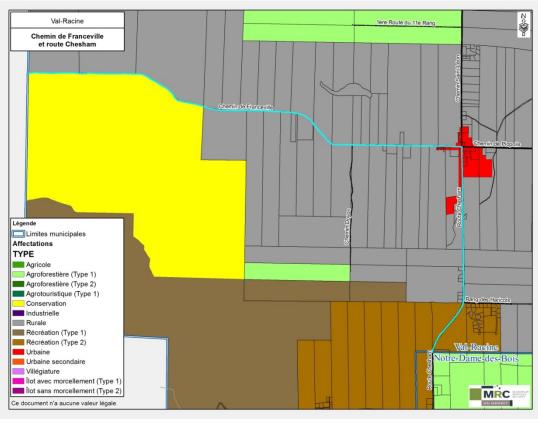
Avis du ministre : Entrée en vigueur :



Annexe 1 : Cartographie en lien avec les modifications visées







MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DU GRANIT RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-10

DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS VISÉES

Conséquemment à l'adoption du RÈGLEMENT NO 2018-10 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2018-08 FAISANT SUITE AU RÈGLEMENT 2017-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE BONIFIER LE SCHÉMA, voici la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs plans d'urbanisme et leurs règlements d'urbanisme. Le présent document est adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Nature des modifications à apporter :

- Courcelles : Inclure les parties des lots 4 023 387, 4 023 394, 4 023 808 et 4 023 830 à l'affectation Récréation type 2;
- Saint-Sébastien : Inclure les lots 4 022 364, 4 022 358, 4 022 360 et 4 023 583 à l'affectation Agroforestière type 1;
- Val-Racine: Modifier son plan d'urbanisme afin d'inclure la route de Franceville et le chemin Chesham comme routes d'intérêt régional;
- Notre-Dame-des-Bois : Modifier son plan d'urbanisme afin d'inclure le chemin Chesham comme route d'intérêt régional.

Copie certifiée conforme ce 16 mai 2018.

Sonia Cloutier Directrice générale Secrétaire-trésorière

11.0 ENVIRONNEMENT

11.1

PETIT LAC LAMBTON

Monsieur Patrice Gagné informe les maires qu'une rencontre aura lieu le 26 mai prochain à l'aréna de Lambton à laquelle les riverains du Petit lac Lambton sont conviés et à qui seront présentés les résultats de la Firme Rappel.

2018-94

RECOMMANDATION SUR LA GESTION DU PETIT LAC LAMBTON

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a réalisé des travaux de réfection d'un ponceau sur le chemin du Petit-Lac en septembre 2011;

ATTENDU QUE les travaux avaient lieu sur le ruisseau servant de décharge au Petit lac Lambton;

ATTENDU QUE lors des travaux, le Ministère de l'Environnement (MDDELCC) et le Ministère de la Faune (MFFP) ont considéré que le changement du ponceau avait occasionné la baisse du niveau d'eau du lac par rapport à avant le changement du ponceau et ont exigé un rehaussement du niveau d'eau au cours des 2 années suivantes;

ATTENDU QUE suite à cette installation, plusieurs résidents permanents et saisonniers du chemin du Petit-Lac mentionnent avoir subi différents dommages sur leur terrain, principalement lors de la fonte printanière des glaces;

ATTENDU QU'à l'automne 2016, suite à des rencontres entre l'association des riverains du Petit lac Lambton, les représentants de la Municipalité de Lambton et des représentants de la MRC, il a été recommandé de mettre en place une gestion saisonnière du niveau du lac par l'ajout d'une poutre de 20 cm en fin de printemps et le retrait de cette dernière en automne;

ATTENDU QUE les Ministères précités ont été informés de cette mesure de gestion et ont confirmé que la gestion du niveau d'eau du lac était de compétence municipale et qu'aucune autorisation n'était requise pour réaliser cette mesure;

ATTENDU QUE malgré l'instauration de la gestion saisonnière, il subsistait des doutes sur l'efficacité de cette dernière pour la protection des rives;

ATTENDU QUE selon les articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*, les MRC sont compétentes à l'égard des cours d'eau et des lacs, incluant le libre écoulement des eaux;

ATTENDU QUE la mise en place d'une poutre de 20 cm, dans le cadre de la gestion saisonnière, représente un obstacle au libre écoulement des eaux;

ATTENDU QUE dans l'optique de s'assurer que cette gestion saisonnière ne représente pas un risque à la sécurité des biens et des personnes, la MRC du Granit a mandaté la firme RAPPEL, Experts-conseils en environnement et en gestion de l'eau, afin de réaliser une étude de libre écoulement des eaux et de protection des personnes et des biens, et ce, en lien avec les compétences prévues par la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE le mandat de la firme visait deux aspects, à savoir l'aspect environnemental et l'aspect hydrologique;

ATTENDU QUE l'aspect environnemental visait à savoir si le niveau d'eau élevé en période estivale pouvait occasionner un risque pour la végétation présente sur les rives du lacs;

ATTENDU QUE l'aspect hydrologique avait pour but de savoir si le niveau d'eau élevé en période estivale pouvait occasionner un risque pour les biens et les personnes en période de crue;

ATTENDU QUE la MRC a ajouté au mandat de la firme, une inspection d'un certain nombre d'installations septiques pour connaître l'impact de la gestion saisonnière sur ces dernières;

ATTENDU QUE la firme a réalisé son étude terrain durant l'automne 2017;

ATTENDU QUE la firme a présenté les résultats de l'étude au Comité consultatif environnement de la MRC du Granit (C.C.E.) le 28 mars 2018;

ATTENDU QUE l'étude a permis de démontrer que le haussement du niveau des eaux en période estivale entraînait un engorgement des sols en eau, ce qui occasionnait des dommages aux rives et augmentait le risque de déchaussement des arbres;

ATTENDU QUE l'étude a aussi permis de démontrer que le haussement du niveau des eaux en période estivale augmentait le niveau de la nappe phréatique, ce qui occasionnait, entre autres, un apport supplémentaire de phosphore dans l'eau provenant des installations septiques;

ATTENDU QUE les conclusions de l'étude sont qu' « il est donc recommandé de retirer la poutre à l'entrée du ponceau qui engendre un rehaussement du niveau du lac d'environ 20 cm en période estivale, afin d'assurer le maintien en bon état des propriétés privées en bordure du Petit lac Lambton »;

ATTENDU QUE le C.C.E. recommande au conseil des maires d'accepter les conclusions de la firme RAPPEL et de demander à la Municipalité de Lambton de cesser la gestion saisonnière du niveau des eaux du Petit lac Lambton;

ATTENDU QUE les Ministères précités ont à nouveau été informés de cette mesure de gestion et ont réitéré que la gestion du niveau d'eau du lac était de compétence municipale et qu'aucune autorisation n'était requise pour réaliser cette mesure;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Conseil des maires de la MRC du Granit entérine les conclusions de l'étude de la firme RAPPEL, Experts-conseils en environnement et en gestion de l'eau.

QUE le Conseil des maires de la MRC du Granit demande par conséquent, à la Municipalité de Lambton, de cesser la gestion saisonnière du niveau des eaux du Petit lac Lambton et de conserver à l'avenir une seule poutre de 20 cm, soit celle installée directement sur le radier du ponceau en béton, en raison des risques associés aux personnes, aux biens et à la santé du Petit lac Lambton, le tout en lien avec les dispositions prévues aux articles 103 et suivantes de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMTÉ

12.0 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

12 1

RENCONTRE DES ÉLUS DE LA MRC DU GRANIT PAR LE CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS

Madame le préfet rappelle qu'une rencontre a eu lieu le 2 mai dernier avec le conseil d'administration du CIUSSS-CHUS de l'Estrie à laquelle les personnes présentes ont eu le droit de parole pour discuter des enjeux du territoire. Monsieur Denis Lalumière, maire de la Municipalité de Stratford, ajoute qu'il y avait beaucoup de gens, mais peu de temps alloué pour les discussions ce qui fait que les sujets n'ont pas pu être discutés en profondeur. Il est rappelé l'importance de faire connaître les besoins du territoire au CIUSSS-CHUS de l'Estrie.

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

13.1

SUIVI - DÉJEUNER DES ÉLUS – FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

J'annonce aux maires que le 14 mai dernier dans le cadre du déjeuner des élus au Café bistro la Brûlerie à Lac-Mégantic au projet de la Fondation québécoise du cancer, ce sont 3 751 \$ qui ont été amassés. J'ajoute que malgré qu'il y ait eu moins de participation que par les années antérieures, les gens se sont montrés grandement généreux.

14.0 SERVICE D'ÉVALUATION

14.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ce rapport. Aucune question n'est posée.

14.2

RESPONSABLE DE POSTE DE L'ÉVALUATION

J'informe les maires que l'offre d'emploi du responsable de l'évaluation a été affichée sur les médias sociaux et dans des universités et que malgré le fait qu'une cohorte terminait en avril dernier, aucune candidature n'a été reçue.

15.0 ADMINISTRATION

15.1

COMPTES À PAYER

Des questions sont posées en lien avec des détails sur certains comptes à payer.

2018-95

COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

	Comptes à payer :	Mars 2018	39 560,33 \$
--	-------------------	-----------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS D'AVRIL 2018

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes pour le mois d'avril 2018. Aucune question n'est posée en regard de cette liste.

15.3

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE JANVIER À MARS 2018

Les maires ont reçu par courriel, une copie de l'état des activités financières de la MRC au 31 mars 2018. Quelques questions sont posées quant à la manière d'interpréter les chiffres.

15.4

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE DONS ET COMMANDITES DE LA MRC DU GRANIT

2018-96

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE DONS ET COMMANDITES DE LA MRC DU GRANIT

ATTENDU QUE la MRC du Granit a élaboré une politique de dons et commandites:

ATTENDU QUE les demandes de commandites sont traitées par le comité administratif de la MRC:

ATTENDU QUE le comité administratif a apporté certaines modifications à ladite politique;

ATTENDU QUE lesdites modifications ont été présentées au conseil des maires et que les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve les modifications à apporter à la politique de dons et commandites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

<u>2018-97</u>

MISE À JOUR DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA MRC DU GRANIT

ATTENDU QUE la MRC du Granit a procédé à l'élaboration d'une planification stratégique en 2008;

ATTENDU QUE cette dernière était valide pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en 2013;

ATTENDU QUE les événements de la tragédie ferroviaire de 2013 ont retardé la mise à jour de la planification stratégique;

ATTENDU QUE des élections générales ont eu lieu en novembre 2017 et que près de la moitié des maires sont de nouveaux élus;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC du Granit, de revoir ses priorités et d'actualiser ses façons de faire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit mandate la directrice générale pour procéder à un appel de candidatures et pour embaucher un chargé de projet afin de mettre à jour la planification stratégique de la MRC et d'établir les priorités et les enjeux de la MRC du Granit pour les prochaines années.

QUE les montants afférents à cet engagement soient pris à même les surplus accumulés du budget de l'administration de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.6

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LA TRAVERSÉE INTERNATIONALE DU LAC MÉGANTIC 2018

2018-98

<u>DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LA TRAVERSÉE</u> INTERNATIONALE DU LAC MÉGANTIC 2018

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de la Traversée internationale du lac Mégantic a interpellé la MRC du Granit pour un soutien financier pour son édition 2018 de l'ordre de 30 000 \$ par l'achat de 1 000 passeports à 30 \$ l'unité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit ont pris connaissance de la demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit a pris connaissance de la demande;

CONSIDÉRANT QUE les fonds dont dispose la MRC du Granit ne permettent pas un tel investissement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit convient de ne pas soutenir financièrement l'organisation de la Traversée du lac Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.7

NOMINATION D'UN MEMBRE – COMITÉ DE LA TABLE D'HARMONISATION DU PARC NATIONAL DE FRONTENAC

2018-99

NOMINATION D'UN MEMBRE – COMITÉ DE LA TABLE D'HARMONISATION DU PARC NATIONAL DE FRONTENAC

ATTENDU QUE le parc national de Frontenac a revu la composition de sa table d'harmonisation afin d'en élargir la représentativité;

ATTENDU QU'en ce qui concerne les MRC, la nouvelle composition réserve les sièges au préfet, au directeur(trice) général(e) ou à un aménagiste;

ATTENDU QUE le représentant nommé par la MRC, monsieur Mario Lachance, maire de la Municipalité de Stornoway, conserve tout de même son siège à titre de représentant de sa Municipalité;

ATTENDU QUE le parc national de Frontenac demande de nommer un nouveau représentant à la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit nomme madame le préfet, Marielle Fecteau, pour siéger au comité de la Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac à titre de représentant de la MRC du Granit.

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit nomme madame la directrice générale, Sonia Cloutier, dans le cas d'absence de madame le préfet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.8

SÉANCE DU CONSEIL DE JUILLET

Madame le préfet informe les maires que comme à l'habitude, la séance du conseil des maires de juillet aura lieu le 2^e mercredi de juillet et que la municipalité de Stratford sera l'hôte et l'organisatrice d'activités spéciales. J'ajoute que plus de détails leur seront donnés lors de la prochaine séance.

16.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Délégation de table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :

Une rencontre est prévue en juin prochain.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

Une rencontre est prévue le 27 juin prochain.

Table des MRC de l'Estrie :

Une rencontre est prévue le 26 juin prochain.

COBARIC:

Lors de la dernière rencontre, il a été question des milieux humides. L'AGA est prévue le 24 mai prochain.

COGESAF:

Lors de la rencontre du 24 avril dernier, il a été question entre autres de l'augmentation du financement pour le COBARIC et le COGESAF. Une rencontre est prévue le 24 mai prochain.

Conseil d'administration de SDEG:

Les maires ont reçu par courriel le rapport annuel de l'année 2017.

Ressourcerie du Granit:

L'AGA est prévue le 29 mai prochain.

Comité Transports adapté et collectif :

Il n'y a aucun développement.

Centre universitaire des Appalaches :

Le nouveau directeur général du centre est venu se présenter et a souligné vouloir développer davantage les services offerts dans le territoire de la MRC du Granit.

Gestion Mont Gosford:

Il n'y a aucun développement.

Comité d'action pour la lutte à la pollution lumineuse

Il n'y a aucun développement.

Route des Sommets

Il n'y a aucun développement.

Comité voie de contournement

Le maire de la Municipalité de Nantes, monsieur Jacques Breton, fait la lecture d'un résumé qui lui a été envoyé par la mairesse de la Ville concernant une rencontre entre la Ville et Transport Canada. Une rencontre est à venir la semaine prochaine entre la Ville et les municipalités de Nantes et Frontenac pour établir un plan d'action concernant le choix du tracé qui a été arrêté.

17.0 BONS COUPS

S'informer pour mieux développer

Madame le préfet souligne la réussite de l'événement tenue le 29 mars dernier « S'informer pour mieux développer » auquel étaient présents monsieur François Bédard, professeur à l'Université de Montréal qui présentait le système de mesure d'excellence des destinations (SMED) en matière de tourisme et des représentants de la Mutuelle des municipalités du Québec qui animaient des ateliers sur le rôle de l'élu en urbanisme et la gestion des risques municipaux.

2018-100

MOTION DE FÉLICITATIONS – ORGANISATION PAR LA SDEG DE L'ÉVÉNEMENT « S'INFORMER POUR MIEUX DÉVELOPPER »

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit félicite et remercie la Société de développement économique du Granit, pour la qualité de son organisation et du contenu de l'événement « s'informer pour mieux développer », tenu le 29 mars 2018, auquel le système de mesure d'excellence des destinations (SMED) a été présenté ainsi que des ateliers sur le rôle de l'élu en urbanisme et la gestion des risques municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Gaby Gendron, maire de la Municipalité de Frontenac, annonce que la Municipalité a reçu une subvention de 400 000 \$ de la part des gouvernements provincial et fédéral pour la construction d'un toit à la patinoire de Frontenac.

Madame France Bisson, mairesse de la Municipalité de Saint-Sébastien, félicite les organisateurs de la MRC pour la visite à la Maison des Régions à Montréal le 10 mai dernier.

Monsieur Jacques Bergeron, maire de la Municipalité de Milan, annonce que le restaurant est maintenant ouvert et que son roulement va bon train.

Il ajoute que le 6 juillet prochain, Calum Martin offrira un concert en gaelic.

Le 26 mai à Lingwick aura lieu un souper-bénéfice.

Le 7 juillet prochain, Yves Lambert, fondateur de la Bottine souriante, offrira un spectacle.

Monsieur Ghislain Breton, maire de la Municipalité de Lambton, souligne que la Municipalité a reçu l'accréditation « Cœur villageois » et remercie les maires qui étaient présents. Il souligne la belle couverture de presse reçue.

18.0 PROJET ÉOLIEN

18.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

J'informe les maires que le mois d'avril a affiché un rendement de 8 % inférieur à ce qui avait été budgété, entre autres, dû au givre. Quant aux dépenses, elles sont de 30 % inférieures par rapport à ce qui avait été prévu. Au global, le rendement de l'année en cours est de 6 % inférieur par rapport aux prévisions. Le parc Le Granit a donc offert dans le mois dernier une disponibilité de 98,6 %, ce qui le rend l'un des meilleurs parcs éoliens en termes de disponibilité.

19.0 VARIA

Canadaman/Canadawoman

Monsieur René Côté, maire suppléant de la Ville de Lac-Mégantic, informe les maires qu'une invitation leur sera envoyée.

Vision attractivité

Madame le préfet informe les maires qu'un forum aura lieu le 19 juin prochain à l'hôtel Delta de Sherbrooke donné par Tourisme Cantons-de-l'Est au sujet de l'attractivité des touristes dans une région.

StratJ

Monsieur Jacques Bergeron, maire de la Municipalité de Milan, demande si le projet de plan de mesure d'urgence a avancé. J'informe les maires que je suis en attente d'une confirmation de la Croix-Rouge pour du financement et que le mois prochain je serai en mesure de leur en dire davantage.

20.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Raymond Lafontaine, propriétaire des investissements Raypi lesquels ont entre autres un développement résidentiel dans la municipalité de Nantes, fait état des pertes qu'occasionnerait le tracé choisi de la voie de contournement ferroviaire pour sa compagnie et pour la Municipalité de Nantes.

Madame Josée Morin, citoyenne de la Ville de Lac-Mégantic et conjointe d'un ambulancier, fait un état de situation en lien avec les horaires de faction des ambulanciers et des impacts pour la région.

21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-101

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 16 mai 2018 soit levée, il est 21 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau Préfet Sonia Cloutier Secrétaire-trésorière Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 16 mai 2018, et ce pour les résolutions 2018-91, 2018-95 et 2018-97.

Sonia Cloutier Secrétaire-trésorière Directrice générale